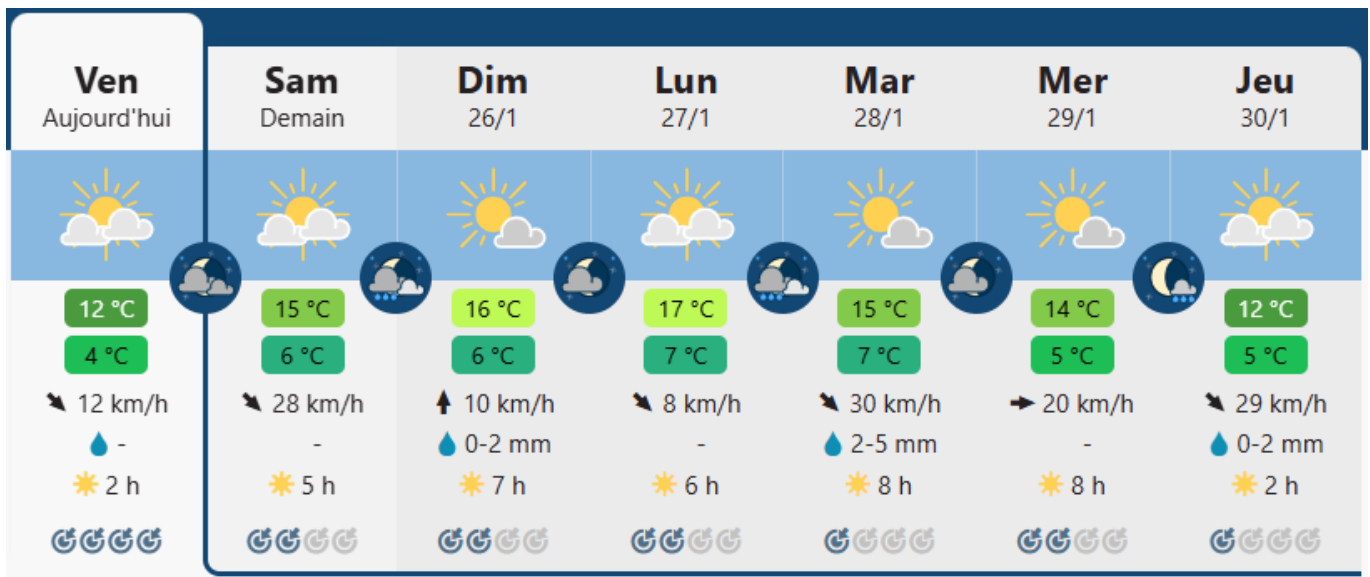


Ces informations ne sont que des préconisations.
L'application des produits phytosanitaires reste sous votre responsabilité.
Veuillez respecter les règles de leur utilisation.
Agrément Certiphyto : LRoog95

Prévisions météo (Perpignan 66000) :

Pas de gelées annoncées, mais il faut rester vigilant pour ne pas se faire surprendre.



Source : meteoblue.com

Comment limiter les effets du gel sur les cultures ?

À l'approche de températures négatives, plusieurs points de vigilance sont à prendre en compte :

➤ L'irrigation

Veiller à maintenir un sol bien pourvu en eau pour augmenter l'inertie thermique et retarder ainsi le gel des plantes. En effet en sol humide, l'eau en surface et dans les premiers centimètres de sol absorbera le froid pour se transformer en glace avant que les plantes ne gèlent. C'est également vrai pour les cultures en plein champ.

L'irrigation sera réalisée le matin (après le séchage des plantes) vers 9h et si possible en journée ensoleillée et sèche (tramontane) pour que les plantes soient sèches avant le soir dans le but de limiter le développement des maladies fongiques.

Aspersion de fin de journées, attention danger sous abri ! Pour protéger les cultures sous abri du froid, des aspersion en fin de journées de quelques millimètres (10 minutes), dès que la météo annonce des gelées pour le lendemain ont été conseillées par certains techniciens. Cette pratique a pour but de recharger en eau libre pour absorber le froid. Cela peut fonctionner mais provoque aussi une importante condensation sur les bâches de l'abri qui entraînera un gouttage sur la culture le lendemain matin qui sera très dommageable si les plantes sont gelées. En effet, une goutte d'eau tombant sur une laitue gelée risque de créer une zone nécrosée. Les dispositifs d'aspersion antigel sont davantage utilisés en plein champ ou en arboriculture et fonctionnent pendant toute la durée du gel, maintenant un apport constant d'énergie pour maintenir la température.

➤ L'aération des abris

Les dégâts dus au gel sont d'autant plus graves que les plantes ne sont pas endurcies. On maintiendra donc les abris aérés même en hiver. sA l'approche d'une période de froid intense, on pourra fermer les ouvrants en fin de journée.

Si les tunnels sont fermés, il conviendra de les ouvrir le lendemain matin surtout si la journée est ensoleillée afin d'éviter un dégel trop rapide qui pourrait engendrer des lésions sur les plantes.

En présence de plantes gelées : pas d'arrosage, pas de récolte ; il faut attendre le dégel complet des plantes.

Un **tunnel plastique** permet un gain de 2° par rapport à la température extérieure. L'utilisation de **voile thermique (P17)** permet une protection de l'ordre de 2° mais elle entraîne un confinement de la culture favorable au développement de pathogènes (sclérotinia, botrytis...). Il conviendra donc de limiter la durée de pose. La mise en place de plusieurs couches augmentera la protection.

Attention aux **inversions de température** : En cas de période froide, très ventée et en condition de ciel clair, il peut se produire une inversion de température dans la nuit. La température dans l'abri devient alors inférieure à la température extérieure. Pour limiter ce phénomène, il conviendra de laisser un minimum d'aération si ces conditions climatiques sont annoncées.

➤ Protection du système d'irrigation

Le gel peut aussi endommager les tuyaux et les vannes d'irrigation. Pensez à protéger les vannes quart de tour en les ouvrants à moitié, poignée à 45°. Pour une protection complète du système, si vous avez peu d'arrosage prévu, couper l'eau et purger le système le met à l'abri du gel.



Elections agricoles

Les bulletins commencent à arriver dans vos boîtes aux lettres. Pour voter, deux modes de scrutin sont possibles

- Voie postale, glisser le bulletin de vote dans l'enveloppe opaque (petite enveloppe). Puis découper la carte d'émargement figurant en bas du courrier reçu. Glisser ensuite la carte d'émargement et l'enveloppe opaque dans l'enveloppe d'envoi (à 3 fenêtres) en vérifiant que les informations portées sur la carte d'émargement apparaissent dans les fenêtres de l'enveloppe d'envoi. Signer enfin l'enveloppe d'envoi au verso et poster l'enveloppe.
- En ligne : sur la plateforme <https://jevote2025.chambre-agriculture.fr/> Un tutoriel explique comment voter en ligne : <https://www.youtube.com/watch?v=yrWuGPsJZvk>.

Ces élections ont lieu tous les 6 ans et sont essentielles pour faire compter votre avis dans les décisions locales et nationales.

Actualités



Visite d'essai variétal laitues

L'essai variétal sur laitues d'hiver sous abri est en place à Biophyto. Trois créneaux de plantation sont étudiés : 24/10/2024, puis 20/11/2024 et 09/12/2024. Le premier créneau a été récolté fin décembre, les premiers résultats sont disponibles [ici](#).

Une visite est organisée pour les deux autres créneaux : un créneau en récolte, le dernier encore en développement. Rendez-vous à Biophyto (date à venir). Ce sera également l'occasion d'échanger sur l'itinéraire technique et les problématiques de la salade.

Nos futurs essais

- **Essai variétal brocoli tardif** : identifier les variétés les mieux adaptées pour des récoltes tardives sur le créneau fin mars - début avril, intéressant économiquement mais difficile à réussir. Les choux présentent alors des calibres trop petits et/ou des défauts de présentation des pommes.
- **Projet RESIFAB (légumineuses)** : caractérisation d'un engrais vert d'hiver contenant des légumineuses, identifier des espèces de légumineuses intéressantes comme engrais verts d'été.
- **Projet BIOPRIM** : gestion de la précocité de tomates sous abri à l'aide de couvertures thermiques (P17, EVA, Filclimat, etc.)

Point réglementaire

2036, c'est la date annoncée pour la fin de toutes les dérogations possibles en bio. Cette date butoir, fixée dès 2018, concerne les dérogations de fourrages, d'ingrédients de transfo, mais aussi les semences et plants bio. Ainsi, petit à petit, le système dérogatoire se ferme, avec des espèces qui deviennent Hors

Dérogation (HD), quand producteurs de semences (semenciers et distributeurs) et consommateurs de semences (maraichers, légumiers, producteurs de plants) considèrent le choix variétal dans une espèce comme suffisant en volume et en diversité.

Voici la liste des espèces HD établie à ce jour (rédaction Catherine Mazollier GRAB, complément GAB) :

- Aubergine noire demi-longue et longue
- Betterave potagère depuis le 1^{er} juillet 2024
- Carotte nantaise
- Céleri rave (à l'exception des semences enrobées ou prégermées)
- Chicorées scarole & frisée (sauf Wallonnes et Cœur Jaune)
- Chou de Milan et chou cabus (sauf chou à choucroute)
- Concombre & cornichon : tous les types
- Courges : tous les types
- Courgettes : tous types depuis le 1^{er} janvier 2024
- Tomates : variétés populations uniquement, à fruits rouges ou d'autres couleurs
 - Type côtelée (Marmande, Noire, Ananas), et F1 depuis le 1^{er} juillet 2024
 - Types Cœur, Cornue, Latines, Aumonière
 - Types rondes et allongées à croissance déterminée (buissonnantes)
- Courgette verte cylindrique de plein champ et d'abris
- Fenouil
- Fève
- Laitues : tous les types
- Oignons jaunes F1 de jours longs (sauf résistance mildiou)
- Persil commun et frisé (à l'exception des semences prégermées)
- Poireau F1 et OP (= non hybride)
- Poivron carré depuis le 1^{er} janvier 2024
- Pomme de terre (sauf féculière)

Exceptionnellement, le radis rond rouge n'est plus Hors Dérogation, du fait d'un manque structurel de semences bio. Les difficultés techniques (notamment sanitaires) de multiplication, associées à une très forte demande, obligent à différer le statut HD.

D'autres espèces passeront hors dérogation (source : semences-plants-biologiques.org) :

- Le 1/01/25 :
 - Blette/poirée
 - Cerfeuil tubéreux
 - Chou-rave et chou Pet sai
 - Navet violet et jaune OP
 - Panais (uniquement OP ?)
- Le 1/07/25 :
 - Tomate ronde vrac et grappe rouge (population et F1)
 - Tomate allongée, rouge (population et F1) et couleur (population)
 - Tomate cerise et cocktail rouge (population et F1) et couleur (population)
 - Tomate Cœur F1
- Le 1/01/26 :
 - Oignon jaune (population)

Le même fonctionnement s'applique sur les espèces utilisées en engrais verts, certaines sont déjà hors dérogation :

- Céréales (avoine, orge & seigle),
- Fabacées (luzerne, pois fourrager, trèfle d'Alexandrie),
- Moutarde,
- Phalécie,
- Ray Grass

Au 1^{er} juillet 2025, féverole d'hiver et sarrasin passeront également Hors Dérogation

Pour toutes les autres espèces potagères, on peut utiliser des semences conventionnelles non traitées si la variété choisie n'est pas ou plus disponible en semences biologiques, mais une dérogation doit être demandée 15 jours avant le semis sur le site www.semences-plants-biologiques.org.

Communication Manu Bué, GAB 29

Pour connaître le statut dérogatoire des espèces et les dates de changement de statut : [cliquez ici](#)

Statuts dérogatoires des espèces dans le cadre des dérogations prévues à l'annexe II partie I pt 1.8.5 Mise à jour 01/07/2023

DEROGATION POSSIBLE		AUTORISATION GENERALE	
- Les variétés des espèces et sous types ne figurant pas sur le document et disponibles sur la base ne peuvent être dérogées. - Les autres variétés indisponibles dans cette catégorie le peuvent. - Espèces arboricoles et viticoles à partir du 31 juillet 2023.		- Liste particulière pour les variétés pouvant entrer dans la compositions des mélanges de semences fourragères à minimum 70 % de semences biologiques. - Espèces arboricoles et viticoles à partir du 01/01/2022.	
EA	Ecran d'alerte	Evolution récente	Passage HD récent
HD	Hors Dérogation		Echéances courtes

Type	Statut dérogatoire	Espèces concernées	Type	Sous-type	Date passage EA	Date Passage HD	Date d'évolution du statut
Potagères	HD	Aubergine longue noire			01/01/2020	01/09/2022	
Potagères	HD	Aubergines demi-longues noires ou violettes			-	2015	
Potagères	HD	Carotte nantaise orange			-	2018/ 100% : 2023	
Potagères	HD	Céleri rave (à l'exception des semences enrobées ou pré-germées)			-	2016	
Potagères	HD	Chloronée saur frisée cœur (jaune et wallonne)			-	-	
Potagères	HD	Chou cabus (sauf chou à choucroute)			01/01/2019	01/01/2023	
Potagères	HD	Chou de milan			-	2020	
Potagères	HD	Concombre	court lisse, cours épineux et autres		-	2021	
Potagères	HD	Concombre	type hollandais		-	-	
Potagères	HD	Cornichon lisse ou épineux			-	-	
Potagères	HD	Courge butternut, musquée de Provence, potimarron			-	2019	
Potagères	HD	Courge Maxima D.			-	-	
Potagères	HD	Courges (sauf interspé. et décoratives)			-	2021	
Potagères	HD	Courgette	cylindrique verte	plein champ	-	2019	
Potagères	HD	Courgette	cylindrique verte	sous abri	-	2022	
Potagères	HD	Fenouil			-	2019	

Infos ravageurs

Lien vers le BSV Languedoc Roussillon du 15 janvier 2025 : [ici](#)




Mémento technique

Brocolis plein champ

Un essai va être mis en place la semaine prochaine pour viser le créneau de récolte en avril. Ce créneau est rémunérateur mais peut être techniquement difficile avec des défauts sur les pommes.


Bilan sur l'itinéraire technique du brocoli

Travail du sol	Décompactation, travail plus fin en surface pour favoriser la reprise des plants et permettre de poser un paillage si nécessaire.
Fertilisation	Exportations : 130 N – 150 P – 250 K. Engrais complet + Sulfate de potasse (type Patenkali ou Solussop). Les variétés cycle long (plus de 90 j) sont légèrement moins gourmandes en fertilisation.

Choix variétal	<p>Consulter les CR d'essais variétaux :</p> <p>Essai GRAB 2020 : ici</p> <p>Essai CIVAM 2020 : ici</p> <p>Essai SICA CENTREX 2023 : ici</p> <p>Essai CIVAM 2023-2024 : ici sur le créneau tardif</p> <p>Remarque : certaines variétés sont moins sensibles que d'autres face à l'alternariose (cf. Tirreno F1)</p>
Plantation	<p>Rang simple : 80 cm inter-rang x 40 cm rang</p> <p>Rang double possible</p> <p>Plantation sur paillage plastique + goutte à goutte ou sol nu + aspersion (nécessite butages/binages)</p>
Protection phyto	<ul style="list-style-type: none"> <p>● Alternariose : tâches nécrosées avec anneaux concentriques. Les tâches sont « bloquées » par les nervures. Favorisée par les conditions chaudes et humides (arrosage par aspersion, rosée du matin). Dégâts possibles sur pomme en cas de forte infestation, les choux sont alors déclassés.</p>  <p>Leviers d'action : rotations longues, éviter les adventices crucifères qui sont hôtes de cette maladie, traitements fongicides.</p> <p>Traitement fongicides homologués contre bactériose sur chou (à positionner dès mi-cycle) :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Oxyde cuivreux (Nordox 75 WG, max. 3,3 kg/ha, DAR 21 j), Hydroxyde de cuivre (Kocide 2000 max. 3,5 kg/ha, DAR 3 j ou Heliocuire max. 3,1 L/ha DAR 3 j) – Autre solution : renforcer la plante avec des engrais contenant des oligo-éléments et du gluconate de cuivre (ex : Labicuper, 2 à 3 L/ha) pour l'aider à lutter contre les bioagresseurs. Faire 2 à 3 applications espacées d'une semaine. <p>● Noctuelles / Piéride du chou :</p> <p>Forte pression en ce moment avec les températures élevées. Surveiller la présence d'adultes (piéride : papillons blancs cf. photo ci-contre) dans les parcelles.</p>  <p>Traitements à base de Bt : efficace sur les premiers stades larvaires, à faire en soirée car produit sensible aux UV, bien mouiller le feuillage pendant l'application, faire 2 applications espacées de 7 jours, alterner les souches pour éviter la sélection de résistances.</p> 

Produit	Espèce	Ravageur	Dose /ha	Nb appli max	DA R
Delfin (souche kurstaki)	Choux à inflorescence	Chenilles phytophages	1 kg/ha	6	3
Lepinox Plus (souche kurstaki)			1 kg/ha	3	3
Dipel DF, Scutello DF, Bactura DF (souche kurstaki)			1 kg/ha	8	3
Xentari (souche aizawai)			1	8	3

- Punaise ornée du chou** : Du genre Eurydema, les punaises du chou piquent les feuilles et peuvent entraîner des retards de croissance voire l'avortement des têtes. Un parasitoïde naturel *Trissolcus basalis* peut parasiter les œufs mais il ne permet pas une gestion efficace du ravageur à ce jour.



Solutions : Filets insect-proof à la plantation, il n'y a pas de traitements insecticides homologués contre la punaise sur chou...

- Rat taupier** : pièges de type TopCat à utiliser

En complément

Lien vers le bulletin des chambres d'agriculture Occitanie Ouest : disponible [ici](#).

Pôle Maraichage du Civam Bio 66 : Appui technique et expérimentation en maraîchage bio

Aline GILLET
aline.gillet@bio66.com
06 12 93 50 02

Antoine FOSSATI
antoine.fossati@bio66.com
06 82 32 82 50